Municipalité de Saint-Alfred

AVIS DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM-SQ-01 Sur le colportage et la sollicitation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. ROBERT-CLICHE

Est par les présentes données par la soussignée, Caroline Groleau, de la susdite Municipalité.

Que :

Une assemblée ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le lundi, 6 ième jour de juillet 2020, le règlement RM-SQ-01 a été adopté.

Ledit règlement numéro RM-SQ-01 portant sur le colportage et la sollicitation et qui abroge le règlement 144 sur le colportage et la sollicitation qui avait été adopté le 1er juin 2015;

Caroline Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Saint-Alfred donne avis de la date d'entrée en vigueur du règlement numéro RM-SQ-01 le 6 juillet 2020.

Toutes les personnes intéressées à consulter ledit règlement numéro RM-SQ-01, peuvent se rendre au bureau municipal aux heures d'ouvertures habituelles.

Donné à ST-Alfred-de-Beauce, ce 6 ième jour de juillet de l'an deux milles vingt.

Par : Caroline Groleau
Caroline Groleau
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Je, soussignée, Caroline Groleau, certifie que j'ai publié le présent avis ci-annexé en l'affichant aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 ieme jour de juillet 2020

Caroline Groleau
Directrice-générale-secrétaire-trésorière